

MANDATÉ : Conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline-Parlementaire

Numéro de dossier : Réf. : A1GT2012-132
17-252-01-11-33

<p>1. Événement, date et lieu (12-09-18) Consultation LAU et RRVQ C. P-4 <input checked="" type="checkbox"/> Consultation RRVQ C. P-4 <input type="checkbox"/> L'École des Ursulines, 3, ruelle des Ursulines, bâtiment du gymnase, 19 h</p>	<p>2. Origine Conseil municipal <input type="checkbox"/> Comité exécutif <input type="checkbox"/> Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/> Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p>3. Objet Projets modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme sur l'approbation de nouveaux plans de construction ou de modification d'un café-terrasse sur le lot 1 213 128 (quartier Vieux-Québec, Cap-Blanc, colline Parlementaire), restaurant Côtes à Côtes, R.C.A.1V.Q. 124</p>										
<p>4. Présences Membres avec droit de vote : M^{mes} Ginette Amiot, Lise Bourbeau et Monique Savard, MM. Jean-Pierre Du Sault, Guillaume Marchand, Gilles Piché et Alain Samson Membre sans droit de vote : M^{me} Anne Guérette, conseillère municipale Personnes-ressources : MM. Sergio Avellan H. et André Martel, Arrondissement de La Cité-Limoilou</p>												
<p>5. Information présentée Rappel du cheminement d'une demande de modification aux règlements d'urbanisme. Présentation du projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme, R.C.A.1V.Q. 124. Présentation d'information relative à la présente consultation, demande d'opinion au conseil de quartier et consultation publique de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Le projet de modification R.C.A.1V.Q. 124 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Le projet de règlement a été remis au public et aux membres du conseil de quartier.</p>												
<p>6. Recommandation spécifique du mandaté 1. À l'unanimité, il est recommandé à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet de modification R.C.A.1V.Q. 124 sur l'approbation de nouveaux plans de construction ou de modification d'un café-terrasse sur le lot 1 213 128 (quartier Vieux-Québec, Cap-Blanc, colline Parlementaire), restaurant Côtes à Côtes.</p>												
<p>7. Options soumises au vote</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Option</th> <th>Nombre de votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1.</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>2.</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>7</td> </tr> </tbody> </table>	Option	Nombre de votes	1.	0	2.	7	Abstention	0	Total	7	<p>8. Description des options</p> <ol style="list-style-type: none"> Statu quo, ne pas accepter la demande de modification au Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme; Approuver le projet de modification R.C.A.1V.Q. 124 sur l'approbation de nouveaux plans de construction ou de modification d'un café-terrasse sur le lot 1 213 128 (quartier Vieux-Québec, Cap-Blanc, colline Parlementaire), restaurant Côtes à Côtes. 	
Option	Nombre de votes											
1.	0											
2.	7											
Abstention	0											
Total	7											
<p>9. Questions et commentaires du public Nombre de personnes présentes : 6 Nombre de commentaires : 1</p>												
<p>Questions : Choix des couleurs des auvents : En réponse à une question, la propriétaire de l'établissement indique que le choix des couleurs a été fait en collaboration avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec. Il s'agit d'une couleur neutre, une couleur « naturelle » qui s'harmonise avec le secteur. Commentaires : Aucun commentaire</p>												

MANDATÉ : Conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline-Parlementaire

Numéro de dossier : Réf. : A1GT2012-132
17-252-01-11-33

10. Questions et commentaires du mandaté

Questions :

Commentaires :

En tout premier lieu, le président du conseil explique que ce projet de modification a été présenté en séance préparatoire au conseil d'administration du conseil de quartier, ce qui a permis au conseil de s'approprier le projet de modification et d'obtenir des réponses aux questions.

En second lieu, bien qu'il constate que cette terrasse en terrain privé est une exception dans ce secteur, les autres terrasses sont sur le domaine public, il espère que le recours à l'outil urbanistique du plan de construction, outil qui apparaît justifié étant donné les circonstances, n'entraînera pas de nouveaux délais dans la réalisation du projet advenant le cas où des ajustements apparaissent nécessaires.

En troisième lieu, considérant toutes les étapes franchies et les discussions qui impliquaient plusieurs intervenants, au nom du conseil, le président tient à féliciter la propriétaire pour la patience dont elle a fait preuve dans la finalisation du plan. En voyant le résultat, il se dit convaincu que la clientèle du restaurant bénéficiera d'un environnement esthétique intéressant et d'une terrasse confortable.

En conclusion, le conseil de quartier se dit favorable projet de modification R.C.A.IV.Q. 124 sur l'approbation de nouveaux plans de construction ou de modification d'un café-terrasse sur le lot 1 213 128 (quartier Vieux-Québec, Cap-Blanc, colline Parlementaire), restaurant Côtes à Côtes.

11. Suivis recommandés

Transmettre à la Division de la gestion du territoire. Annexer au rapport du conseil d'arrondissement.

Approuvé par



Alain Samson
Président
Conseil de quartier Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline-Parlementaire

26 septembre 2012

Préparé par



André Martel
Conseiller aux consultations publiques
Arrondissement de La Cité-Limoilou